





TARIFS GOLF 2025

-  Présentation obligatoire de la licence FFG de l'année en cours.
-  Conditions de réservation : 7 jours à l'avance pour les clients extérieurs et 15 jours à l'avance pour les membres et propriétaires à Saint-Andréol.
-  Parcours accessible aux joueurs ayant un handicap inférieur ou égal à 36. (Se présenter, au minimum, 10 minutes avant le départ).
-  Groupes à partir de 10 personnes : voir conditions auprès de l'accueil golf

GREEN FEES

18 trous -----	90.00 €
18 trous Junior* -----	45.00 €
<i>Joueurs de moins de 18 ans et étudiants -25 ans sur présentation d'un justificatif</i>	
9 trous du N°10 au N°18* -----	49.00 €
<i>Le matin uniquement & suivant disponibilité</i>	
9 trous Junior* -----	25.00 €
<i>Joueurs de moins de 18 ans et étudiants -25 ans sur présentation d'un justificatif</i>	
Green fee fin de journée* -----	64.00 €
<i>Horaire variable en fonction des saisons</i>	

*Non cumulable avec d'autres remises

LOCATIONS

Golf Cart* 18 trous -----	42.00 €
Golf Cart* 9 trous -----	29.00 €
Golf Cart* fin de journée -----	35.00 €
*RESERVATION OBLIGATOIRE	
Chariot manuel -----	7.00 €

CARNETS (validité 2025)

Carnet de 10 Green fees 18 trous (<i>nominatif</i>) -----	720.00 €
Carnet de 10 Green fees 9 trous (<i>nominatif</i>) -----	410.00 €
Carnet de 6 Golf Carts 18 trous (<i>nominatif</i>) -----	210.00 €
Carnet de 6 Chariots manuels -----	35.00 €

LE PRACTICE : Fermé le mercredi matin

34 balles (1 seau) -----	4.00 €
204 balles (6 seaux) -----	22.00 €
408 balles (12 seaux, dont 2 offerts) -----	40.00 €

LOCATION DE CLUBS (réservation conseillée) :

Unité* -----	6.00 €
Série* -----	40.00 €

*Un numéro de carte de crédit vous sera demandé pour toute location.

REGLEMENT INTERIEUR

Le golf de Saint-Andréol est un golf privé, ouvert aux green fees. Le présent règlement a pour but de préserver la bonne marche du Club. Dans l'intérêt de tous, il doit être scrupuleusement respecté.

CONDITIONS DE RESERVATION : Toute réservation pourra être formulée : 7 jours maximum avant la date de départ choisie pour la clientèle extérieure ; 15 jours maximum avant la date de départ choisie pour nos membres et propriétaires.

TENUE : Une tenue vestimentaire correcte est exigée dans le Domaine du golf de Saint-Andréol. Sont Interdit : les survêtements, les tenues de bain, les maillots de corps, les jeans, les tee-shirts, etc. **LES CHAUSSURES À CLOUS METALLIQUES SONT STRICTEMENT INTERDITES**

ANIMAUX DOMESTIQUES : Les chiens sont interdits à l'intérieur du Domaine. Toutefois, s'ils sont tenus en laisse et n'occasionnent aucune dégradation, ils pourront être acceptés. Le propriétaire est tenu responsable de tous dégâts et souillures occasionnés. Il sera prié de quitter le parcours en cas de non-respect de cette règle.

ACCES AU PARCOURS :

- 1) Présentation obligatoire de la licence FFG de l'année en cours.
- 2) Parcours accessible aux joueurs ayant un handicap inférieur ou égal à 36.
- 3) Les joueurs ayant un niveau plus élevé, devront se renseigner auprès de la réception du golf pour consulter les tranches horaires qui leur sont définies. Ces mêmes joueurs pourront être acceptés librement sur le parcours, accompagnés de personnes dont le niveau de jeu répond aux critères d'accès au parcours. Ces dernières engagent leur responsabilité quant au respect de l'étiquette et de la rapidité du jeu.
- 4) Les joueurs non classés doivent respecter les créneaux horaires qui leur sont réservés (cf. accueil du golf).
- 5) Tout joueur doit se présenter et être enregistré au secrétariat du golf avant d'accéder au parcours. Tout joueur qui ne se sera pas acquitté de son droit de jeu, se devra de le régler immédiatement à l'accueil du golf, sans aucune remise applicable.
- 6) Les horaires de départ doivent être respectés.
- 7) **En cas de non-présentation à un départ, la Direction se réserve le droit de facturer un « no show » à titre de dédit pour le golf.**
- 8) Pour les joueurs désirant jouer 2 fois dans une même journée, le 2^{ème} parcours se fera en fonction des disponibilités, sans réservation préalable et avec l'accord de la réception golf. Dans ce cas, il sera gratuit. La voiture de golf reste due.
- 9) Pour leur sécurité, les joueurs pédestres doivent emprunter les chemins de voiturettes. La SEGSE se dégage de toutes responsabilités si les joueurs n'empruntent pas les chemins de voiturettes.

RESIDENTS : La qualité de « client de notre résidence de tourisme de Saint-Andréol » ne dispense pas de se conformer au règlement intérieur du golf de Saint-Andréol. Tout changement de réservation effectué directement à la réception de la Résidence, doit impérativement être signalé à la réception du golf. Ces changements doivent rester exceptionnels, de façon à ne pas risquer de détériorer les bonnes relations qu'entretient la résidence de tourisme avec le golf de Saint-Andréol et qui lui permettent de proposer à ses clients de conditions privilégiées. Nous rappelons que toute réservation NON-ANNULEE 48 heures à l'avance (cf. article 7) sera systématiquement facturée sur la chambre.

Les réservations de départs de golf assurées par la réception de la Résidence constituent un service gratuit. A ce titre, et pour ne pas perturber le bon fonctionnement du service golf, les éventuels changements doivent être limités aux rares cas dictés par des raisons en justifiant la nécessité.

ARRÊT EN COURS DE PARTIE : Lors d'une partie de 18 trous, il est interdit de s'arrêter au N°9 pour déjeuner, sans accord préalable du secrétariat. Toute partie dérogeant à cette règle, n'aura aucune certitude de pouvoir repartir au N°10 en cas d'affluence.

UTILISATION DES VOITURES DE GOLF : Règle des 90°. Il est strictement interdit de rouler sur les fairways, greens, et alentour de greens. Le joueur ne respectant pas cette règle, sera prié de quitter le parcours. Une franchise de 250 € sera due en cas de dégâts matériels causés sur la voiturette. **L'utilisation des voitures est interdite aux personnes de moins de 18 ans. Véhicule limité à 2 personnes. Nous autorisons uniquement les chariots électriques classiques.**

Utilisation d'une voiturette personnelle : L'utilisation de voiturette personnelle sur le golf donne lieu à un droit de roulage de **850 €** payable au 1er janvier de l'année en cours et valable pour l'année civile. (Respect de la réglementation en vigueur / seul le propriétaire de la voiturette est en droit de l'utiliser sur le parcours).

Location d'un emplacement réservé et couvert pour voiturette électrique, chariot électrique et chariot hybride.

Voiturette électrique : **600€** / Chariot électrique : **150€** / Hybrides : **300 €**

CASIERS POUR SACS DE GOLF : Location à l'année : 100 € – location journalière : 5 € – location à la semaine : 25 €

ETIQUETTE : Prière de respecter le parcours selon les règles générales de l'étiquette.

JEU LENT :

1. Ne vous laissez pas distancer par la partie qui vous précède,
2. Quittez immédiatement le green quand vous avez fini de jouer le trou,
3. Soyez prêt à jouer quand arrive votre tour,
4. Evitez les multiples (et souvent inutiles) mouvements d'essai,
5. Et quand vous recherchez une balle qui semble difficile à situer, laissez immédiatement passer la partie qui vous suit.

SOINS APPORTES AU TERRAIN :

1. **Sur le parcours** : remplacez les divots,
2. **Sur les départs** : faites votre swing d'essai en dehors de l'aire de départ,
3. **Dans les bunkers** : Toujours niveler le sable en effaçant les traces de club et de pas,
4. **Sur les greens** : réparer, sans délai, le pitch (marque d'impact) de votre balle et faites comme les joueurs professionnels : réparez les pitches que quelques joueurs moins attentifs ou moins respectueux auront laissés...

ASSURANCE : L'établissement ne pourra être tenu responsable, ni des vols, ni des dégradations que peut subir le matériel entreposé dans l'enceinte du club. En aucun cas l'établissement ne pourra être tenu pour responsable de la disparition d'objets personnels.